CRÈCHE
L'AUTRE MAISON



Projet d'établissement

2022-2027

Janvier 2025

Sommaire



- Préambule
- Présentation de la crèche

Le projet d'accueil

- Notre projet, nos valeurs, nos engagements
- Présentation de l'équipe
- Politique RH et compétences professionnelles mobilisées
- Prestations d'accueil proposées
- Modalités d'inscription et modes de financement
- Les modalités de prise en charge et de restauration

Le projet éducatif

- Notre projet
- Nos objectifs
- Les activités
- Nos missions de prévention, d'accompagnement

Le projet social et le projet de développement durable

- Pour rappel
- Description des locaux
- Présentation du territoire
- Partenaires
- Place des parents
- Nos visées: Accueillir la diversité et favoriser l'inclusion sociale
- Démarche de développement durable



Préambule

Le présent règlement définit le fonctionnement de la petite crèche l'Autre Maison située sur la commune de Nîmes dont l'objectif est l'accueil de jeunes enfants en veillant à leur santé, à leur sécurité, à leur bien-être ainsi qu'à leur développement dans le respect de l'autorité parentale; de plus, il concourt à l'intégration sociale d'enfants porteurs d'un handicap ou atteints d'une maladie chronique et facilite l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources. (article R2324-17 du Code de la Santé Publique).

Cet établissement fonctionne conformément :

- L'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles
- Au décret du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de Jeunes Enfants
- A l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel bâtimentaire national Plusieurs arrêtés en attente
- A l'arrêté du 8 novembre 2021 relatif aux modalités d'organisation de l'accueil en surnombre en établissement d'accueil du jeune enfant
- Aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales
- Aux dispositions du règlement de fonctionnement ci-après.

L'association SPAP (Société Protestante des Amis des Pauvres), association loi 1901,, gère sur la région nîmoise, deux établissements d'accueil de Jeunes Enfants :

- Le multi accueil « Château Silhol » 40 places, Nîmes
- Le multi accueil « l'Autre Maison » 23 places, Nîmes

Ainsi que trois Relais Petite Enfance :

- Château Silhol, Nîmes
- Papillon Vole, Nîmes
- Croix gardianne, Saint Gilles

Un pôle de gestion, composé d'une comptable et d'une coordinatrice, assure la gestion financière, administrative et les ressources humaines de l'ensemble des établissements.

Le projet d'établissement de la crèche «l'Autre Maison » a été élaboré par la directrice de l'établissement avec l'ensemble de l'équipe qui intervient au quotidien auprès des enfants, en concertation avec la directrice coordinatrice.

Le projet d'établissement ne se limite pas à un état des lieux mais explicite bien l'orientation que l'établissement veut suivre dans les cinq prochaines années. Le projet d'établissement a également pour objet de :

- S'inscrire dans le cadre des politiques publiques relatives à la petite enfance ;
- Rendre lisible en interne et vis-à-vis des partenaires, les prestations réalisées par l'établissement en réponse aux besoins des familles ;
- Définir les actions à conduire sur une période de 5 ans et fixer des objectifs d'amélioration.

La crèche L'Autre Maison

La crèche l'Autre Maison est située au rez-de-chaussée de la résidence Val Grézan au 52, rue Salomon Reinach à Nîmes dans le Quartier des Oliviers . Elle est ouverte depuis avril 2002.

Les immeubles de la résidence sont pourvus de nombreuses places de stationnement. Un arrêt de bus est également situé devant la résidence.

Située dans une zone en quartier prioritaire, la crèche se veut une structure de proximité et de mixité sociale.

Une petite résidence autonomie pour personnes âgées gérée par l'Entraide Gardoise (18 logements) jouxte la crèche.

A proximité : le lycée Philippe LAMOUR, le collège des Oliviers, plusieurs écoles maternelles et primaires dont les écoles : Jean Jacques Rousseau, Emile Gauzy, Lasalle…







LE PROJET D'ACCUEIL



Notre projet, nos valeurs, nos engagements

Le socle commun à **l'ensemble des projets d'établissement des crèches gérées par l'Association SPAP**, favorise l'accueil de toutes les familles, le développement de pédagogies innovantes, de projets à vocation sociale, et **comporte 4 objectifs principaux** :

1. Proposer un accueil innovant et des réponses adaptées aux besoins des familles : accueil régulier, occasionnel, d'urgence et horaires atypiques avec réactivité, adaptabilité.

2. Favoriser une mixité sociale : accueil des parents inscrits au sein d'un parcours d'insertion, en recherche d'emploi et les enfants en situation de handicap et de vulnérabilité.

3. Offrir une action éducative pour l'enfant : accueil adapté et égalitaire favorisant le développement de ses capacités en proposant à l'enfant un espace de socialisation ainsi qu'une ouverture sur le monde, la culture, l'art et la nature.

4. Accompagner la parentalité : Les crèches sont des lieux valorisant et soutenant la parentalité au travers d'actions individuelles et collectives identifiées.



Ce projet d'accueil présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil.

Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage,

La crèche est ouverte du lundi au vendredi aux heures suivantes : de 7 h 30 à 18 h 30.

La structure propose aux familles un accueil toute l'année hormis la semaine entre Noël et le Jour de l'An, une semaine pendant les vacances de printemps et quatre semaines en période estivale. Sur les temps de fermeture, les enfants ont la possibilité d'être accueillis au sein de la crèche du Château Silhol, autre établissement de l'association CRÈCHE SPAP.

L'établissement a une capacité d'accueil de vingt-trois places réparties en deux sections :

- La section des bébés /moyens : 8 places
- La section des grands : 15 places



Présentation de l'équipe

Elle se compose de différents professionnels de la petite enfance :

- Une directrice coordinatrice infirmière puéricultrice
- Un médecin pédiatre RSAI : Référent Santé Accueil Inclusif, établit les protocoles médicaux de la structure, assure si besoin le suivi des enfants et la mise en place éventuelle d'un PAI (projet d'accueil individualisé)
- Une directrice éducatrice de jeunes enfants garante du projet d'établissement et de son bon fonctionnement
- Trois auxiliaires de puériculture responsables de section
- Une animatrice
- Quatre assistantes d'animation
- Un agent de restauration collective
- Un agent d'entretien

L'objectif principal de notre équipe est d'offrir un accueil de qualité qui soit dans l'intérêt de l'enfant. Elle doit sans cesse jongler entre la prise en charge de chaque enfant dans sa singularité et l'accueil collectif de tous les enfants sans distinction dans un but de socialisation, apprentissage et autonomie.

FONCTION	NOMBRE DE PROFESSIONNELS	EFFECTIF EN ETP
Personnel de direction		
Directeur/Responsable Educateur de jeunes enfants	1	0,5
Personnel éducatif et pédagogique		
Auxiliaire de puériculture	3	2,86
Educateur de jeunes enfants	1	0,5
Animatrice	1	0,71
Assistants d'animation	4	2,84
Personnel médical et paramédical		
Temps Infirmier Infirmière puéricultrice	1	0,14
Référent Santé & Accueil Inclusif: médecin pédiatre	1	0,03
Personnel technique		
Agent de restauration collective	1	0,28
Agent de collectivité	1	0,71
Effectif au 1er septembre 2022 (qui pourront évoluer tant qualitativement que quantitativement en fonction des besoins et de la règlementation)		

La politique RH

La mission des ressources humaines est d'accompagner nos ambitions stratégiques avec des ressources humaines adaptées, compétentes et engagées, dans un cadre d'actions centrées sur les valeurs humaines et la reconnaissance.

Notre politique se décline en 7 POINTS CLÉS

1. Être garant de nos valeurs

2. Développer des outils et process RH adaptés

3. Favoriser l'épanouissement professionnel

4. Promouvoir le bien-être au travail

5. Investir dans un développement continu du management

6, Maintenir un dialogue social construit

7, Promouvoir la diversité

Les salariés se voient appliquer la convention collective nationale **ELISFA**

Suite à un vote réalisé en janvier 2020, il n'y a pas d'**instances représentatives du personnel (CSE) mais un dialogue permanent et de qualité, entre les membres du personnel et la direction, est valorisé.**

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Nous avons élaboré un document unique d'évaluation des risques professionnels, il évalue les éléments suivants :

- Identification des situations de travail à risque
- Mesures de préventions organisationnelles
- Mesures de préventions techniques
- Conduites à tenir
- Information interne



Nous sommes attentifs, au quotidien, au bien-être et à l'épanouissement des enfants en leur offrant un accueil de qualité, un environnement sain, et un accompagnement par des professionnels formés et sereins.
Nous menons une réflexion globale sur l'impact social, sociétal et environnemental de l'ensemble de nos actions.
Nous avons élaboré notre démarche RSE avec notre équipe, les parents et nos fournisseurs autour de 4 axes :
Une prise en compte bienveillante de notre équipe, une satisfaction des familles, une démarche de développement durable, un espace sain.

Nous prenons soin du bien-être de notre équipe au quotidien, organisons chaque année les entretiens professionnels et permettons une évolution professionnelle par le biais de la formation.

Les entretiens annuels et professionnels prévus par la **Convention Collective ELISFA** (CCN 4 Juin 1983) appliquée au sein de l'Association, sont conduits avec minutie et permettent un échange riche et constructif avec chaque collaborateur.

Les salariées de la crèche disposent de 8 jours de congés supplémentaires, d'une mutuelle à caractère obligatoire dont l'employeur prend 60 % de la cotisation à charge avec trois rendez-vous par an chez un ostéopathe totalement pris en charge afin de prévenir des troubles musculosquelettiques.

Les salariés, parents d'un enfant (de moins de 16 ans) peuvent s'absenter 10 jours par an sans perte de salaire pour maladie ou hospitalisation de ce dernier.

Une personne habilitée anime toutes les six semaines **les séances d'analyse des pratiques professionnelles** pour l'équipe en lui facilitant la mise en mots de situations à forte **charge émotionnelle**. En outre, cela participe à créer une **culture professionnelle commune** en construisant une **cohérence d'équipe** élaborée par l'échange, le débat et la confrontation d'idées .

Quant à la directrice, elle participe à l'analyse des pratiques professionnelles avec d'autres directeurs d'établissements appartenant au Collectif ACCUEILLIR (collectif des crèches associatives de Nîmes Métropole), auquel la crèche est adhérente.



Le recrutement des salariés

La crèche inscrit son processus de recrutement dans les deux principes fondateurs suivants :

1 | La priorité à la mobilité interne sur l'ensemble des postes disponibles

2 | La mise en œuvre d'une politique de diversité : Cette politique dans laquelle s'inscrit fortement la crèche comprend deux volets : le respect du principe de non-discrimination et le principe d'égalité de traitement. Discriminer est un délit sanctionné par le code pénal. La discrimination consiste à procéder à une différence de traitement sur des critères illicites comme l'origine, le sexe, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation de famille ou la grossesse, les caractéristiques génétiques, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une race, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé et le handicap.

A cet effet, les recrutements s'effectuent avec :

> **Une approche compétences** (adéquation du profil des candidats au cahier des charges du poste) afin d'objectiver les choix ;

> Le principe de **double regard** sur le recrutement.

Le directeur d'établissement veille à anticiper tout recrutement.



Le remplacement des salariés

Nous disposons de solutions efficaces pour garantir à tout moment le remplacement anticipé d'un salarié (congés, hospitalisation, …) ou imprévu (grève des transports, maladie, …)
.

Pour se faire, nous avons recours :

• À la gestion du planning du personnel en respectant le taux d'encadrement et en ayant recours si nécessaire aux heures supplémentaires,

• Au recrutement local de professionnels en CDD, si l'absence est prolongée, en faisant appel aux partenaires (Pôle emploi, Mission Locale Jeunes, Agence d'intérim).

L'équipe de direction constitue et anime une CVthèque avec l'organisation régulière d'entretiens professionnels.

L'intégration du nouveau salarié

Tous les salariés, quelque soit le poste occupé, bénéficie lors de leur prise de fonction de la remise d'un **guide des bonnes pratiques** élaboré par les responsables du Pôle Petite Enfance. Ce livret reprend les grandes lignes éducatives et le positionnement professionnel attendu ainsi que des fiches techniques (alimentation, soins, sommeil…).



En matière de **formation continue,**

Une dynamique est favorisée par l'employeur, à savoir :

Depuis 2019 les salariés bénéficient de séances d'analyse de la pratique professionnelle animées par une psychologue.

• En 2019 , deux salariées ont bénéficié de la formation à la préparation au concours d'entrée à l'école d'Auxiliaires de puériculture, une a participé à la formation « hygiène des locaux » et deux à des formations à thème « à chaque âge sa colère » et « ces enfants perturbateurs » .

• En 2020 et 2021 une salariée a préparé et obtenu son BAFA, une a préparé et obtenu le CAP Petite Enfance, une a bénéficié d'un accompagnement à la VAE d'auxiliaire de puériculture, et quatre ont participé à des formations à thème : « Comment contenir l'enfant turbulent », « Ces enfants perturbateurs », « L'hygiène en restauration collective », « Traiter les conflits et communiquer sans violence ».

Nous avons aussi à cœur de maintenir l'emploi des personnes en **situation de handicap.** Nous avons eu à plusieurs reprise, l'occasion d'accueillir des stagiaires en situation de handicap en restauration collective et auprès des enfants .

L’insertion professionnelle

Un des objectifs de notre projet associatif est réalisé par l’accompagnement régulier des personnes rencontrant des difficultés sociales et d’accès à l’emploi grâce à un partenariat par les services de Pôle Emploi et la Mission Locale Jeunes ou les associations et institutions du secteur social.

Le parcours d’insertion comprend le recrutement, l’accueil-intégration, la formation professionnelle (sur le terrain et en centre de formation), la tenue d’un poste de travail, la levée des freins à l’emploi, la remise à niveau sur des savoirs de base, l’établissement d’un projet professionnel, la mise en situation et / ou immersion dans d’autres milieux professionnels, l’accompagnement vers une solution d’emploi durable, une sortie positive. L’activité exercée permet l’accompagnement du bénéficiaire dans l’acquisition de nouvelles compétences ou consolide les savoirs professionnels et la confiance en soi.

Régulièrement certaines bénéficiaires d’emplois aidés réussissent à intégrer les écoles d’Auxiliaires de Puériculture et sont réembauchées par l’Association SPAP.



Les prestations d'accueil proposées

L'accueil régulier non mensualisé

La famille connaît ses besoins à l'avance et ceux-ci sont récurrents. L'enfant est connu et inscrit dans la structure selon un contrat d'accueil établi pour un nombre d'heures mensuel. La régularité peut être aussi bien de 2 heures que de 50 heures par semaine. Le nombre d'heures n'est pas soumis à minima. Aucune condition d'activité professionnelle des parents n'est exigée.

La participation financière est calculée sur la base horaire conformément aux préconisations de la CNAF.

L'accueil occasionnel

La famille connaît ses besoins à l'avance, mais ceux-ci sont ponctuels.

L'enfant est connu et inscrit dans l'établissement, un contrat d'accueil est établi sans mention de rythme d'accueil.

La participation financière est calculée sur la base horaire conformément aux préconisations de la CNAF.



L'accueil exceptionnel ou d'urgence

L'accueil est exceptionnel ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés. Il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ». La structure peut appliquer un tarif horaire moyen, établi sur la moyenne des participations familiales calculées sur l'année passée. En cas d'urgence sociale, le tarif plancher peut être appliqué.

Les modalités d'inscription

Les modalités d'admission

L'établissement accueille les enfants de moins de 6 ans.
Il n'y a pas de conditions relatives à la situation professionnelle des parents.
L'accès à la crèche sera facilité pour les enfants dont les familles rencontrent des difficultés liées à leurs conditions de vie, de travail, ou en raison de la faiblesse de leurs ressources (Articles L214-2 et L214-7 du code de la santé publique et décret N° 2006-1753 du 23 décembre 2006) .
Un accueil prioritaire est réservé aux enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.
L'attribution des places est organisée par la directrice, elle est réalisée en fonction des places vacantes, du rythme d'accueil souhaité ainsi que de l'âge de l'enfant.
L'admission de l'enfant est conditionnée à l'acceptation par les parents du règlement de fonctionnement de la structure.
Elle est également subordonnée à l'avis favorable préalable du médecin attaché à l'établissement (pour les enfants de moins de 4 mois ou en situation de handicap) ou du médecin traitant pour les autres enfants.





Modes de financement

La crèche l'Autre Maison est financée par :

- La CAF, sous forme d'une prestation de service unique (PSU) : la prestation de service unique correspond à la prise en charge par la CAF de 66 % du prix de revient horaire d'un Eaje, dans la limite du prix plafond fixé par la Caisse nationale des allocations familiales, déduction faite des participations familiales.
- La mairie de Nîmes sous la forme d'une subvention ;
- Les participations familiales : dans le cadre de la Prestation de Service Unique, la tarification appliquée aux familles se fait en heures. Cette tarification varie en fonction des ressources de la famille (ressources au 1er janvier de chaque année), de la composition familiale et du type d'accueil proposé. Pour déterminer un tarif horaire, il convient d'appliquer aux ressources annuelles imposables de N-2 ramenées au mois, le taux correspondant à la composition familiale, selon le tableau suivant :

Mode d'accueil	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7	> 8 enfants
En accueil collectif	0.0619%	0.0516%	0.0413%	0.0310%	0.0206%

Exemple : Une famille a 2 enfants à charge et déclare des ressources de 30 000 € en N-2, soit 2500 € par mois. Pour un accueil collectif, la tarification horaire est de 1,29 € de l'heure (2 500 € x 0.0516 % = 1,29).

Les modalités de prise en charge

L'accueil de l'enfant malade : Pour des maladies bénignes, la directrice apprécie si l'accueil de l'enfant est compatible avec son bien-être et le bon fonctionnement de la structure (suivant protocole des maladies à éviction).

Elle peut refuser d'accueillir un enfant si son état de santé lui parait inquiétant.
En cas d'hyperthermie déclarée pendant le temps d'accueil, la responsable se réfère au protocole médical mis en place dans la crèche par le médecin de l'établissement.

La fourniture de couches, repas, lait : la crèche l'Autre maison fournit les couches, les repas et le lait comme le préconise la CAF.

La restauration : Les menus sont établis par une diététicienne diplômée d'état. Les repas livrés par un traiteur sont remis en température par un agent de restauration dans le respect des méthodes HACCP.



La restauration

Le temps du repas fait partie intégrante de notre projet pédagogique, c'est un moment privilégié, d'expérimentation et un temps fort dans la conquête de l'autonomie et la sociabilisation.

Cela se traduit par :

- L'allaitement maternel qui est favorisé, puis un lait 1er Âge, 2ème Âge et de croissance est proposé à l'enfant par la crèche.
- Des menus adaptés : la composition et les textures des plats adaptés à l'âge des enfants et à leur capacité de mastication.
- Au moins un repas végétarien et un repas à composantes biologiques par semaine.
- Une présentation sous forme de plateaux repas favorisant l'autonomie de l'enfant.
- Des produits de qualité : des fruits et légumes de saison, du pain de qualité artisanale, les viandes sont le plus souvent d'origine française et les poissons garantis sans arête selon la norme NF45074.
- Des temps forts et ateliers autour de l'éveil gustatif pour les enfants (semaine du goût, ateliers cuisine …) et des conseils nutritionnels pour les parents.
- Au moins un contrôle par an effectué par un laboratoire certifié et strict respect des normes HACCP.
- La possibilité d'adapter les repas à des besoins ou des restrictions spécifiques en matière d'alimentation.

(PAI : protocole d'accueil individualisé) après validation des procédures par le médecin pédiatre de la crèche.





LE PROJET ÉDUCATIF







Ce projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Notre projet éducatif est une traduction du regard que nous portons sur l'enfant et sa famille, sur sa place dans la société et sur son devenir. C'est à partir de ses interactions sociales avec ses pairs (adultes et enfants) qu'il se construit et développe une image positive de lui-même, essentielle à son bon épanouissement.

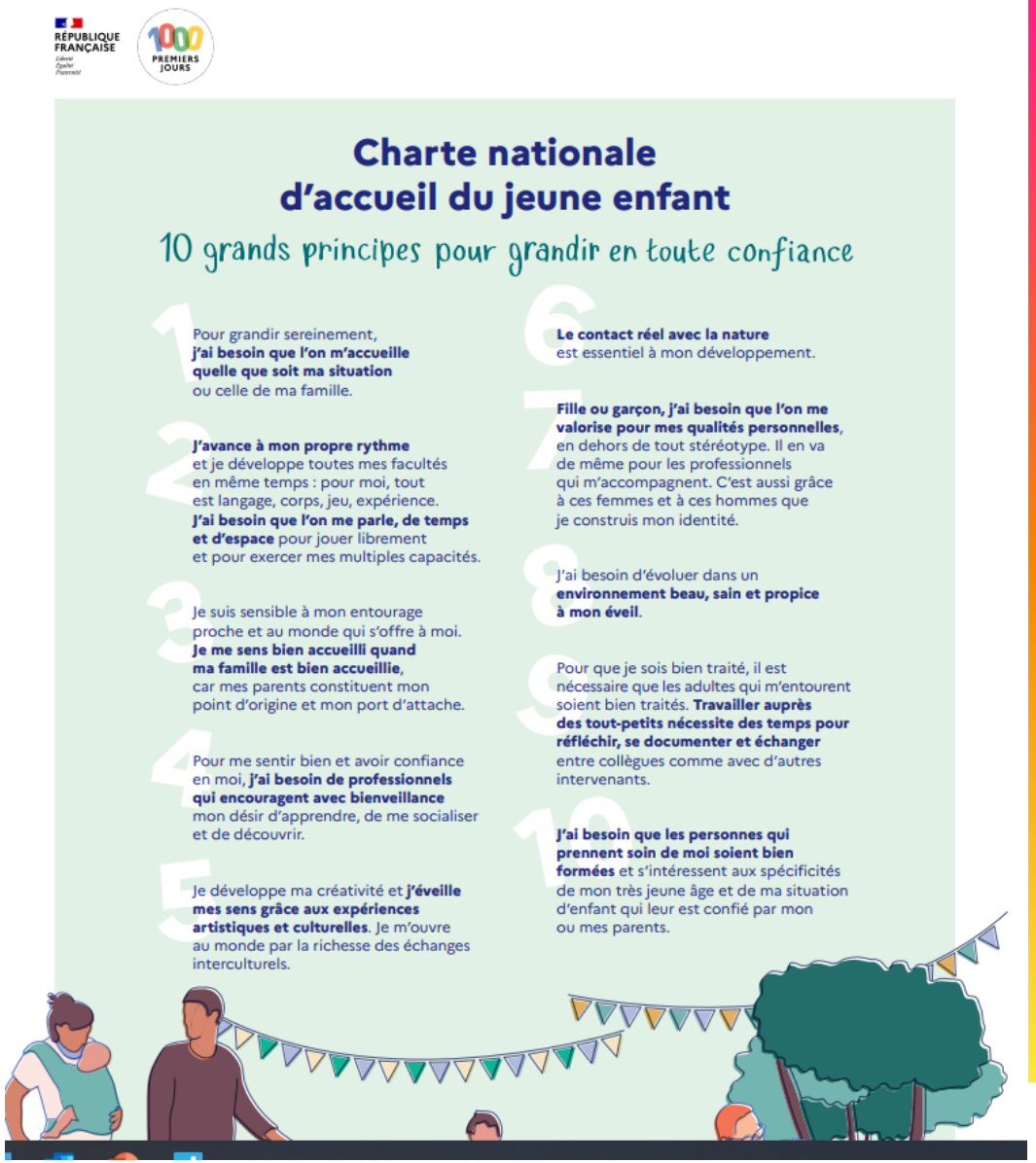
L'un de nos objectifs est de contribuer à la construction de **l'estime de soi de chaque enfant**, quel que soit son sexe, son origine ou sa condition. L'accompagner dans la quête de son autonomie et de son épanouissement reste une des valeurs fondamentales de notre travail au quotidien.

Nous nous attelons à considérer l'enfant dans sa globalité. Chaque enfant est un individu particulier avec une histoire, des expériences de vie, des connaissances, des projets, des émotions, des rythmes et des besoins spécifiques. Et cela ne peut se concevoir sans prendre en compte l'environnement de l'enfant et sa famille.

Tout enfant a droit au respect et ce, au même titre que tout adulte.

Notre projet s'articule autour de la charte nationale du jeune enfant :

* Faire confiance à l'enfant
* Valoriser et encourager l'enfant
* Respecter les émotions de l'enfant
* Respecter l'intimité de l'enfant
* Porter la même attention à tous les enfants
* Maîtriser la parole au-dessus de la tête de l'enfant
* Respecter les rythmes individuels de chaque enfant
* Proposer sans jamais porter l'enfant
* Mettre des mots sur ce que l'enfant va vivre
* Éviter les surnoms systématiques
* Ne pas poser une étiquette
* Ne pas porter de jugement sur l'enfant et sa famille
* Ne pas brusquer l'enfant et sa famille
* Ne pas brusquer l'enfant tant dans les paroles que dans les gestes
* Laisser les doudous à disposition

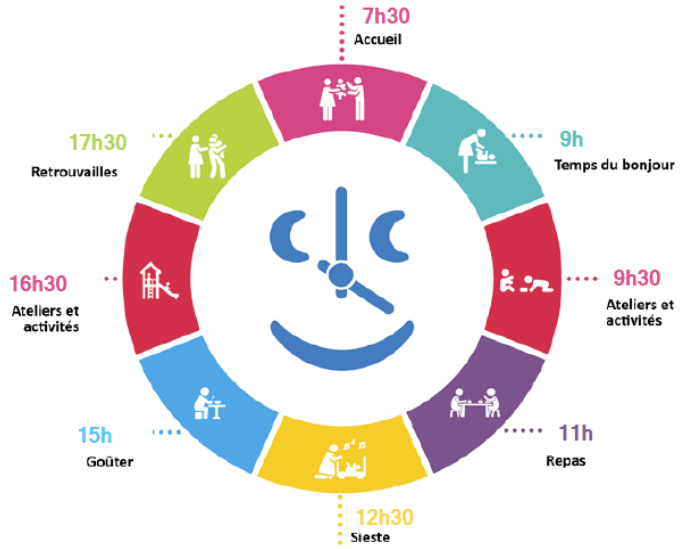


Les spécificités de notre structure

- Favoriser la mixité sociale du fait de sa situation géographique et en faire une richesse pour enfant et adulte.
- S'adapter à l'âge et aux besoins de l'enfant. La configuration des locaux permet à la fois que chaque enfant puisse appartenir à un groupe mais aussi qu'au fur et à mesure où l'enfant grandit celui-ci puisse bénéficier de temps passerelle avec le groupe des plus grands. Le changement de groupe devient tout naturel sans nécessité d'une nouvelle adaptation.



La pédagogie à travers les temps en crèche



L'adaptation | La période de familiarisation

C'est un moment essentiel de l'arrivée de l'enfant ; un temps privilégié pendant lequel un(e) professionnel(le) auxiliaire de puériculture ou éducatrice de jeunes enfants échange avec le parent présent sur les habitudes de l'enfant. Il répond à ses questions, ses éventuelles angoisses. Le temps d'accueil augmente progressivement afin de partager différents moments de la journée (un temps de repas, un temps de repos, un temps d'activité et enfin une petite journée). Cette période permet à l'enfant de se familiariser avec les lieux, les personnes, les bruits, les odeurs. Afin de faciliter la transition entre la crèche et la maison, un doudou ou tissu avec l'odeur de la maison prendra tout son sens.
Cette adaptation pourra être modulable si l'équipe et le parent estiment que l'enfant n'est pas suffisamment en confiance pour rester toute la journée.

L'accueil du matin et du soir

*Le matin
Le parent confie son enfant à l'adulte en lui donnant les informations nécessaires à la planification de sa journée : heure de réveil, contenu et heure du petit déjeuner, changes, humeur ou état de santé de l'enfant.
C'est un moment d'échange entre le professionnel et le parent, un passage de relais. Le professionnel rassure le parent puis l'enfant après le départ du parent si nécessaire. Le passage de relais ne doit pas être trop long pour que la séparation soit plus facile à accepter pour l'enfant.
*Le soir
Chaque parent à tour de rôle afin de conserver la confidentialité de l'échange récupère son enfant dans le hall d'accueil. Un(e) professionnel(le) transmet les moments significatifs de la journée de l'enfant à la crèche.

Le temps repas

Les repas sont livrés tous les matins par un traiteur.
Les enfants bénéficient d'un repas végétarien et un repas à composantes bio par semaine.
Pour les bébés le rythme de chaque enfant est conservé ainsi que les habitudes alimentaires. Les introductions de nouveaux aliments seront commencées par les parents.
Pour les enfants allaités, la maman peut venir allaiter son enfant sur place si elle le désire ou amener son lait en respectant le protocole de réception du lait maternel en vigueur dans la crèche.
Pour les plus grands le repas est servi à onze heure dans des assiettes compartimentées. L'enfant peut choisir l'ordre de son repas (entrée, protéine, accompagnement). Il découvre plusieurs couleurs, textures. Il partage un moment de convivialité avec les autres enfants. L'adulte l'accompagne en fonction de son besoin, son degré d'autonomie. L'appétit de l'enfant est respecté.
Le goûter des plus grands est servi à 15h. Il peut être un temps où l'on fête son anniversaire avec ses pairs.

Les temps de repos ou de sommeil

Le rythme de l'enfant selon ses besoins et ses signes de fatigue est respecté. Il peut dormir dans un lit, sur un tapis dehors ou dedans. L'équipe s'efforce de répondre au besoin nécessaire de l'enfant de se reposer dans les conditions qui lui correspondent. Le professionnel respecte les rituels de l'enfant s'ils sont compatibles avec la collectivité.
La dernière année de crèche l'équipe s'efforce de proposer un temps de sommeil régulier après le repas dans une couchette afin de permettre à l'enfant de s'habituer aux conditions de sommeil de leur première année de maternelle. Le réveil se fait de façon échelonnée en fonction de chaque enfant.

Le temps du change et l'apprentissage de la propreté

Le change est un moment privilégié de la relation entre l'adulte et l'enfant. Ce dernier reste libre de ses mouvements. Le professionnel communique avec l'enfant, il lui décrit ses gestes, le sollicite si l'enfant est capable de soulever ses jambes par exemple. L'enfant est acteur de son change.

L'apprentissage de la propreté est commencé avec les parents. La crèche prend le relais en proposant les toilettes ou le pot à l'enfant. Le moment ou l'enfant enlève la couche à la crèche est décidé par les parents et les professionnels. Plusieurs rechanges sont nécessaires pour que l'enfant ne se sente pas en situation d'échec ou de retour en arrière. L'équipe en soutien à la parentalité accompagne l'enfant et sa famille dans cette étape du développement de l'enfant.

Ateliers & activités

Les activités se déclinent sous plusieurs formules :

Des ateliers sont proposés tous les matins aux enfants qui le désirent. Ces derniers durent environ vingt minutes et ont pour objectif d'encourager la créativité des enfants. Les ateliers ne sont pas les mêmes tout au long de l'année car ils s'adaptent aux capacités et degré d'autonomie de l'enfant au fur et à mesure qu'il grandit (activités artistiques, de psychomotricité, de manipulation…). L'adulte propose une activité définie avec des consignes. L'enfant a le choix d'y participer ou pas. Les ateliers ont lieu par petits groupes.

Les jeux d'imitations sont à disposition des enfants. Des espaces sont aménagés comme le coin dînette, le coin poupée, petites voitures. Les enfants jouent entre eux. L'adulte assure une surveillance répond à l'enfant s'il le demande mais n'anime pas le jeu. C'est l'enfant qui décide de la tournure du jeu.

Enfin des temps d'itinérance ludique sont mis en place. Les professionnels aménagent différents espaces et l'enfant s'y déplace à volonté comme bon lui semble. Il découvre plusieurs espaces de jeux ou activités et décide de sa durée, son degré d'implication.





Les activités proposées en lien avec l'éveil artistique et culturel…



Les livres

Une fois par semaine une bénévole de l'association « Lire et Faire » Lire vient animer l'atelier conte. Elle propose plusieurs supports (livre à regarder, à toucher, Kamishibaï, etc). Les enfants à la fois développent leur capacité d'écoute mais également leur langage. La bénévole est une personne « sénior » ce qui permet un temps de rencontre intergénérationnel très apprécié.



Les activités créatives

Plusieurs fois par semaine les enfants font appel à leur créativité en réalisant des peintures, dessins ou collages parfois issus de leur imagination ou en lien avec un thème. Ces œuvres sont collectées dans un classeur que l'enfant emporte comme une trace, un album souvenir de son passage à la crèche.



La musique

Une fois par semaine également un intervenant propose une séance d'éveil musical. Tous les enfants, quel que soient leur âge, y participent. Il s'agit d'un moment de découverte sensorielle que les enfants attendent avec impatience. L'intervenant chante des chansons qu'il crée spécialement pour les jeunes enfants. Les enfants les apprennent tout au long de l'année. Ils sont même capables de demander à l'intervenant les chansons qu'ils affectionnent. Il leur propose de petits maracas en forme de fruits et légumes pour jouer eux-mêmes ou leur fait jouer à tour de rôle de divers instruments comme le djembé. C'est un atelier très interactif.

Des points forts qui permettent une qualité d'accueil

Des outils d'accompagnement **à la gestion des émotions** pour l'enfant : La parole est un outil utilisé en permanence pour aider l'enfant à prendre conscience de lui-même et de son environnement au travers de ce qu'il vit, ressent, éprouve.

L'égalité filles-garçons : La lutte contre les stéréotypes sexistes est un enjeu essentiel dès la petite enfance, par la sollicitation des filles autant que les garçons dans les mêmes activités..
Les professionnels sont attentifs à proposer de manière similaire aux filles et aux garçons les activités qui ont tendance à être différenciées

Des rituels : l'installation des habitudes, de rituels rassurants permettent à l'enfant de concevoir des repères et un cadre nécessaire à sa construction.

Des transmissions entre professionnels & parents : une personne de référence est désignée pour effectuer un accueil individualisé de chaque enfant. Un compte-rendu sur le vécu de la journée de l'enfant est fait quotidiennement

Pour optimiser les conditions d'accueil les temps de présence et les membres de l'équipe de professionnelles sont fixes et permettent une présence contenante, sécurisante et accompagnante.



LE PROJET SOCIAL
&
LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour rappel...

Un projet « social & développement durable » :

Il précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées, le cas échéant dans le cadre du conseil d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-32. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu au dernier alinéa de l'article L. 214-2 et à l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.



Présentation des locaux

Les locaux sont aménagés au sein d'un appartement d'un bailleur social.

Les enfants sont accueillis dans deux sections :

- **La section des bébés /moyens**

Elle doit être réaménagée début janvier 2023 avec un agrandissement du « coin bébé », plus de rangements et « un cocon de retraite ».

Les tapis, les miroirs, mini - structures de motricité, jeux d'éveil sensoriels, constituent les repères essentiels. Curiosité visuelle, auditive et tactile, exploration motrice, babillages, découverte des autres et du monde qui l'entoure sont favorisés quelles que soient les possibilités et le développement de chaque enfant.

Le dortoir permet de respecter le rythme de sommeil de chaque enfant. Un lit à barreaux sécurisé est attribué à chacun qui peut ainsi retrouver son intimité avec doudous, (mobiles sonores ou décoratifs).



La section des grands :

La pièce de vie permet l'installation de coins poupées, dînette, garage, nurserie… supports de tous les jeux d'imitation et les jeux symboliques que les enfants peuvent élaborer (préparer le repas, habiller ou déshabiller un poupon, conduire un tracteur, jouer aux pompiers, etc.).





L'espace de vie propose une grande diversité de jeux, pour que chaque enfant en fonction du stade de son développement psychomoteur, affectif, sensoriel puisse se divertir pour en tirer du plaisir et s'exprimer.

Des temps de jeux libres alternent avec des temps d'activités plus organisées, proposées en petits groupes : conte, musique, comptines, ateliers de manipulation (eau, semoule…), préparations culinaires, peinture, collage, coloriage, déguisement…

Par ces activités et à travers le langage l'enfant apprend à maîtriser le monde extérieur et aussi son monde intérieur, ses émotions.

Dans le domaine de la motricité, l'enfant a besoin de tester ses nombreuses acquisitions : grimper, sauter, courir, pousser, porter, tirer, se cacher … des structures adaptées, des jeux de ballons, cerceaux, trotteurs, vélos, cabanes sont installés dans la cour.

Dans le dortoir se trouvent des lits à barreaux pour les plus petits et des lits bas qui favorisent l'autonomie des plus grands ; les enfants participent activement à leur habillage et déshabillage avant et après le temps de sieste.

Le rythme de sommeil de chaque enfant est peu à peu modelé par le quotidien du groupe, une sieste après le repas est proposée à tous les enfants, une auxiliaire de puériculture référente accompagne ce temps de sieste.

La salle de bain est aménagée de façon à respecter l'intimité de chacun. Les toilettes et les lavabos sont à portée des enfants qui acquièrent ou maîtrisent la propreté.





Le territoire

La crèche l'Autre Maison est implantée sur le territoire de Nîmes Est, dans le quartier prioritaire « Némausus, les Jonquilles , Haute-Magaille, les Oliviers » qui compte 3 395 habitants.

La typologie la plus fréquemment rencontrée des familles se compose de couples avec enfant (32,4%) avec 3 enfants ou plus (14,4%) et familles mono parentales (24,2%)

Le taux de pauvreté est de 48 % alors qu'il est de de 28,2 % sur la commune de Nîmes.

L'offre d'accueil Petite Enfance à proximité :

- Une crèche La Mosaïque 65 places (géré par l'association Samuel VINCENT) soit en tout 88 places pour le quartier.
- un RPE : le Relais Petite Enfance « Les ribambelles» (géré par l'association Samuel VINCENT)

Un Lieu d'Accueil Enfants Parents ainsi qu'une ludothèque sont implantés sur le quartier aussi. Un projet de la Maison de l'Enfant est en cours sur le quartier du Chemin Bas d'Avignon.

Pour le taux de couverture en matière d'accueil de jeunes Enfants, on note :

- Gard: 50,8 %
- Nîmes: 40,8 %
- National: 59,3 %

Données http://data.caf.fr/site + Insee

Les partenaires

Conscients que, seuls, nous n'arriverons pas à faire face à l'immensité des besoins, la crèche se veut ouverte à toutes les formes de partenariat : pour faire vivre notre statut d'auxiliaire des pouvoirs publics au service de l'intérêt général et de l'utilité publique ; pour renforcer les liens autour d'objectifs communs partagés avec les autres associations et organisations de solidarité ; pour œuvrer avec les entreprises qui revendiquent de plus en plus leur responsabilité sociale.

Le projet de la crèche l'Autre Maison est fondamentalement ancré dans une vision citoyenne et engagée et développe la philosophie selon laquelle la diversité est source de richesse, c'est en l'encourageant et en établissant des partenariats que nous créerons une société innovante et ouverte sur le monde.
Le développement des partenariats auprès des acteurs publics et privés est un axe de travail important dans une **perspective d'échanges et de développement de notre activité**.
Accroître ses ressources auprès de plusieurs partenaires permettent de conserver une marge de manœuvre qui ne pourrait être possible si la structure ne dépendait que d'un seul acteur.
Véritable levier de développement, terrain de co-construction, la diversification des partenariats permet à la crèche de développer des projets.

La crèche l'Autre Maison fonctionne en partenariat avec :

• ***La mairie de Nîmes*** qui attribue une subvention de fonctionnement qui permet la pérennité du service, et accompagne la structure par un soutien technique.

• ***La Caisse d'Allocations Familiales du Gard***, qui a pour objectif le développement des établissements et des services d'accueil des jeunes enfants, l'accompagnement social des familles et le soutien de la fonction parentale, l'animation sociale locale.

• ***La Protection Maternelle Infantile*** (Conseil Départemental du Gard) qui intervient en matière de contrôle, d'autorisation de fonctionnement, de conseils et de prévention sanitaire et sociale. Un travail en partenariat avec les Centres Médicaux Sociaux de la Ville de Nîmes est réalisé afin d'accueillir au sein de nos structures les enfants accompagnés et suivis par le conseil Départemental.

• ***La Mutualité Sociale Agricole (MSA),*** est fondée sur le même principe que la CAF, mais réservée aux ressortissants du régime agricole.

Le travail en réseau

La coordination des actions des professionnels et des intervenants, hors ou au sein de l'établissement, doit être mise en avant. Elle est un signe d'un accompagnement global et respectueux des personnes accueillies, dans l'ensemble des dimensions de la vie.

- ***Les écoles et les centres de formation*** : ce partenariat permet aux établissements d'offrir un lieu de stage aux puéricultrices, infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, personnes préparant un CAP Petite Enfance…. et d'accueillir des stagiaires qui cherchent à définir leur projet professionnel.
- ***Les centres de PMI*** **:** ce partenariat permet aux travailleurs sociaux de nous solliciter pour accueillir des familles en difficultés dans la garde et l'éducation de leur enfant avec un besoin de socialisation. Il favorise les échanges avec des professionnels de la petite enfance et l'évolution des enfants accueillis au sein d'une structure collective.
- ***L'équipe mobile de périnatalité*** **et les centres d'action médico-sociale précoce :** Ce partenariat permet l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans des conditions favorables. Les équipes qui l'entourent échangent sur les outils utilisés après de l'enfant et son développement .
- ***La Mission Locale Jeunes*** : le partenariat permet l'accompagnement des jeunes souvent les plus éloignés de l'emploi. Des actions de parrainage « jeunes » permettent d'aider un jeune adulte à entrer dans la vie active.
- ***Pôle Emploi*** : le partenariat permet aux acteurs d'échanger sur la pertinence des recrutements, de trouver des axes d'amélioration dans l'accompagnement des bénéficiaires.

IFMS Institut de formation aux métiers de la santé CHU DE NÎMES

Mission Locale Nîmes Métropole

pôle emploi

- ***Le cabinet d'expertise comptable AXIOME*** : Spécialiste de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) et la gestion des comptes des établissement médicaux sociaux, le partenariat permet d'échanger sur les orientations budgétaires.
- ***Le Crédit Coopératif*** : Plus qu'un partenariat, la crèche est sociétaire depuis plus de 20 ans de la banque de référence de l'ESS.
- ***RIVADIS et HOSOH*** : Le partenariat avec ces fournisseurs de produits écoresponsables et écolabellisés nous permet de choisir des produits d'hygiène respectueux de la santé des enfants et de l'environnement, de nettoyer sans polluer.
- ***WESCO, LACOSTE*** : Partenaires, fournisseurs de mobilier et de jouets nous permettent de sélectionner des mobiliers et des jeux qui assurent la sécurité des enfants en protégeant la planète.
- ***AIGA*** *:* ce partenariat , fournisseur de logiciel Petite Enfance, nous permet un suivi précis et efficace de notre activité.
- ***Le collectif Accueillir*** *:* groupement de crèches associatives de Nîmes métropole.
- ***Le collectif 34*** *:* groupement de crèches associatives de l'Hérault.
- ***Le GRAAL et UNADERE*** : groupements d'acheteurs locaux.

La place des parents

Avant même l'entrée de l'enfant en crèche, les parents sont accueillis individuellement par la **directrice de la crèche** qui répond à leurs questions, leur fait visiter la crèche et leur présente son fonctionnement.

Cette première rencontre est un temps précieux : elle permet de faire connaissance et de recueillir les attentes des parents pour ajuster au mieux leur accompagnement. Elle permet de créer les premiers liens.

La crèche est un lieu d'écoute et de ressource pour les familles. Nous contribuons à l'éducation des enfants en prenant en compte l' histoire familiale et les choix éducatifs parentaux **.** L'équipe des professionnels est à l'écoute des familles pour les accompagner dans leur rôle de parents. Il est important pour nous de donner une vraie place à la famille.

L'adaptation en crèche : les premiers temps peuvent être difficiles pour les enfants, mais il en est de même pour les parents. C'est pourquoi un temps initial, nommé temps d'adaptation est mis en place pendant lequel parents, enfant et professionnels vont faire connaissance.

Durant l'année, nous organisons **des évènements** qui réunissent parents, enfants et professionnels: réunions d'information, cafés parents, fête de crèche…
Ces temps permettent de créer du lien, de mettre en avant les projets de la crèche ainsi que le projet pédagogique.

« Être à l'écoute pour créer une relation de confiance »



Les conseils de crèche seront mis en place à compter de la rentrée de septembre 2022 à raison d'une fois par trimestre, trois fois par an,



Le café des parents, dans l'animation d'ateliers



Les entretiens individuels



Les moments de convivialité dans l'année

Nos visées: accueillir la diversité et favoriser l'inclusion sociale

Chaque enfant vit dans un environnement social, culturel et familial qui lui est propre et spécifique : il existe autant de parentalités différentes que de familles.

Notre démarche est donc de favoriser **l'intégration sociale de l'enfant** en respectant ses habitudes familiales et culturelles.

Dans la mesure du possible, nous veillons à établir des ponts entre ces pratiques et lieux différents, à assurer une continuité entre le lieu de vie et le lieu d'accueil.

Au quotidien, notre pédagogie s'attache donc également à développer un éveil aux autres cultures, notamment dans un souci de sensibilisation au respect des différences, à la tolérance, à la citoyenneté.



Pour accueillir au mieux chaque enfant en **situation de handicap,** nous adaptons nos pratiques d'accueil dans une démarche inclusive :

- En lien avec un réseau local et national autour du handicap et des partenaires institutionnels (CAF, PMI, Relais Accompagnement Petite Enfance & Handicap du Gard...)
- En soutien à la parentalité avec la mise en relation avec les partenaires de soin et les associations spécialisées
- En favorisant la formation des professionnels

Réduire les inégalités

Nous apportons un soin particulier à accompagner l'insertion professionnelle des **familles éloignées de l'emploi** en permettant aux parents des jeunes enfants en situation de chômage de disposer d'un mode d'accueil pérenne pour rechercher activement un emploi.

Notre démarche vise non seulement à garantir l'accès à notre structure d'accueil aux familles les plus modestes ; mais aussi à les accompagner de manière resserrée, tant sur le plan **de l'insertion que de la parentalité.**

En 2019, 56,57 % des enfants qui ont fréquenté la crèche l'Autre Maison vivaient en situation de précarité, ils étaient 69,35 % en 2020.



Démarche de développement durable

Nous privilégions une alimentation saine et durable :

Nous choisissons de privilégier les **producteurs locaux** et de favoriser le développement de **circuits courts** de distribution afin de réduire notre empreinte carbone.

En plus de fournir des produits locaux et issus de l'agriculture biologique à chaque repas, nous nous engageons dans une démarche de **réduction du gaspillage alimentaire.**

Nous choisissons des **produits d'hygiène respectueux de la santé et de l'environnement**
En partenariat avec la société HOSOH et les Laboratoires RIVADIS, les produits d'hygiène :

- Sont garantis sans savon, sans parfum, sans parabène et sans Phénoxyéthanol.
- Sont élaborés à partir de bases lavantes 100% végétales
- Les cartons d'emballage, le matériel à usage unique (mouchoirs en papier, drap d'examen, essuie-main…) sont issus de matériaux 100% recyclables
- Possèdent des pompes distributrices réutilisables

L'entretien des surfaces et sols est réalisé grâce à la méthode de « **pré-imprégnation** », ce qui permet une gestion des produits écolabellisés et de l'eau maîtrisée ainsi qu'une réduction de la pollution.

Des couches et des lingettes respectueuses de la santé et de l'environnement sont utilisées :

Ce sont des couches et lingettes « Pampers Harmonie » (conçues à partir d'ingrédients d'origine végétale, sans parfum ni blanchiment au chlore, certifiées Oeko-Tex, contre la présence de substances indésirables nuisibles aux bébés et à l'environnement).

Nous remplaçons progressivement les éclairages de la structure par des systèmes de LED qui permettent de consommer moins d'énergie et d'assurer le confort visuel des enfants et des professionnels à la crèche.



La structure est équipée de mitigeurs, de robinets à infra-rouge et d'aérateurs, les chasses d'eau ont doubles poussoirs afin de **réduire notre consommation d'eau.**

La crèche l'Autre Maison est engagée dans un programme de prévention de la **qualité de l'air.**

Les abonnements des salariés qui utilisent les transports en communs sont pris en charge par l'employeur à 50 % afin de **réduire l'empreinte carbone.**

Dans le cadre de notre projet éducatif et pédagogique, les enfants sont sensibilisés au développement durable au quotidien par des gestes simples :

• Ramasser un papier et le jeter dans la bonne poubelle,
• Utiliser les épluchures de fruits et légumes pour confectionner un compost et ensuite l'utiliser comme engrais pour le jardin pédagogique, utiliser l'eau de pluie récupérée dans un réceptacle adapté pour arroser les plantations et le potager, mis en place cette année.
• Favoriser la vie en extérieur (jeux, repas, jardinage, motricité etc…)
• Participer à des ateliers, les livres et les chants proposés sont axés principalement autour de la découverte de la nature
• Confectionner de la pâte à modeler, la pâte à sel / ateliers culinaires
• Donner une seconde vie aux objets pour sensibiliser les enfants au développement durable, et à la solidarité

Pour conclure...

L'éveil, le bien-être et la sécurité des enfants sont notre priorité absolue.

Nous nous engageons à garantir une qualité de service afin de permettre aux enfants de bien grandir dans le respect de leur rythme tout en permettant aux parents de concilier vie familiale et professionnelle en toute sérénité.

La satisfaction des familles est également notre priorité, nous mettons tout en œuvre pour faire le lien entre les parents et la vie à la crèche par une communication qualitative et adaptée.

Le bien-être des enfants n'est possible que par celui des salariés. Le conseil d'administration favorise une politique sociale et met en place des conditions de travail épanouissantes, ce qui permet à l'équipe de rester soudée et d'avancer ensemble, d'accueillir et d'accompagner les enfants avec chaleur et bienveillance.



Pour l'avenir,

La réforme NORMA, (lancée en septembre 2021) sur la simplification et clarification des modes d'accueil, réforme qui vise « à mettre en place des règles communes, compréhensibles et cohérentes dans le but d'améliorer l'accueil des jeunes enfants (cadre des 1000 premiers jours), et de favoriser leur bien-être ainsi que celui de leurs parents, ainsi que des professionnels de la petite enfance » va être progressivement mise en application au sein de nos établissements. Elle s'accompagne d'une politique plus volontariste dans la démarche éco-responsable et d'une plus grande utilisation de produits biologiques dans l'alimentation des jeunes enfants.

